

POLITIQUE

Les maires en marche contre la métropole

"La métropole se fera avec les communes ou ne se fera pas", tonne Georges Cristiani, maire de Mimet. Réunis à Lamanon, les maires et présidents d'intercommunalités du département ont préparé, hier, la fronde anti-métropole en vue de la venue, vendredi à Marseille, de Marylise Lebranchu, ministre chargée d'un nœud métropolitain. Un boycott général annoncé par les maires, députés et sénateurs, après des heures de discussions passionnées et le soutien affirmé de Jean-Noël Guérini, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône: "Plus vous serez rassemblés, plus vous serez forts".

La tactique de la chaise vide

"Nous serons tous là avec nos écharpes et nos conseillers mais nous ne participerons pas à la conférence métropolitaine", confirme Roland Darrouzès, président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône. Vendredi vers 9h30, des dizaines de bus arriveront donc place Castellane ou directement au parc Chanot, avec à leur bord des élus politiques de tous bords qui comptent bien faire entendre leur voix: un "non" général au projet de métropole, annoncé par le gouvernement; mais aussi parfois, de simples citoyens.

La décision actée, restait encore à déterminer la manière. "Nous allons faire le maximum pour aller devant la ministre et lui dire que nous ne sommes pas



Roland Darrouzès portera la contre-proposition des maires à la ministre. / P.H.L.P.

d'accord avec ce texte." Et dans le rôle du rapporteur, Roland Darrouzès. Après tergiversations, le président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône a finalement été mandaté pour apporter à Marylise Lebranchu, la nouvelle proposition de création d'un Etablissement public opérationnel de coopération (EPOC); les autres resteront dehors. "Un texte pas fondamentalement différent du pôle métropolitain mais qui comprend quelques modifications", précise Gaby Charroux, député-maire PC de Martigues et président de la communauté d'agglomération du pays de Martigues. "Un projet de coopération pour pouvoir conserver une possibilité d'agir en proximité", renchérit Frédéric Vigouroux, maire PS de Miramas et conseiller général. Une proposition qui n'est encore qu'au stade de projet mais qui soutenue par "102 maires sur 119" pourrait avoir son poids dans la balance espère Roland Darrouzès. **A.T.**

Prison et sanctions pour les tromperies des bouchers

Une surface de vente de Marseille est condamnée à fermer ses portes

La boucherie King Halal dans le quartier de Saint-Louis à Marseille (15) se voulait la vitrine du commerce de la viande halal: lourds investissements, rayons réfrigérés, horaires d'ouverture élargis... Ces 300m² passaient pour avoir assaini le marché marseillais. Avec un chiffre d'affaires de cinq millions d'€, les résultats étaient au rendez-vous.

Le tribunal correctionnel a condamné, hier, la Société générale des viandes, exploitant de King Halal, à fermer sa surface de vente durant huit mois pour sanctionner une multitude d'infractions. Les juges condamnent également la boucherie à une amende pénale de 100 000 € ainsi qu'à 325 amendes à 100 euros et 32 amendes à 300 euros. "Un arrêt de mort injustifié pour ce commerce", déplore M^e Patrick Itey. Une ancienne gérante s'est vue infliger dix-huit mois de prison dont dix mois avec sursis et un total d'amende supérieur à 71 000 €. Un appel suspend la condamnation à fermer l'établissement.

Le 28 novembre, en dépit de la menace pesant sur la quinzaine d'emplois, le procureur avait requis trois années de fermeture. Il justifiait cette sanction très lourde par le fait que "l'ordre public économique doit pour une fois s'effacer devant l'ordre public sanitaire". Alertés



Un appel devrait suspendre l'obligation de fermeture. / P. SHIPMAN

par des clients préoccupés de la qualité de la viande puis par les urgences de l'hôpital Nord après trois suspicions d'intoxication de patients affirmant avoir consommé des mer-

guez de King Halal, les services vétérinaires avaient procédé à deux contrôles en octobre 2009 et juillet 2010. Ils avaient donné lieu à une très longue liste d'entorses et manquements

dont les plus graves qualifiés de tromperie sur une marchandise entraînant un danger pour la santé de l'homme. La Direction départementale de la protection des populations visait l'importation de Grande-Bretagne de têtes de mouton, interdite par les autorités sanitaires afin de lutter contre le prion de l'encéphalopathie spongiforme bovine (vache folle), le hachage à l'avance sans autorisation, des erreurs sur l'étiquetage sur la provenance, le dépassement de la date limite de consommation... Les contrôleurs recensaient également une kyrielle d'irrégularités ayant trait à la propreté des lieux: sols couverts de déchets et de sang séché, défaut de lavage-mains... En 2010, le préfet avait déjà ordonné une fermeture durant dix jours. **Luc LEROUX**

Les réanimateurs de viande

Les apprentis sorciers de la viande n'ont désormais qu'à bien se tenir. Pierre Azzi, un faux ingénieur chimiste de 61 ans, qui avait pour ambition de réanimer les viandes fatiguées, a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Marseille, à 30 mois de prison, dont 12 mois ferme, et à une amende de 10 000 euros. Entre 2004 et 2009, il avait trouvé la "potion magique" qui permettait de rendre vie à la viande rouge épuisée. Du coup, à Marseille, du marché aux puces à Noailles, de Martigues à Port-de-Bouc, il était devenu l'ami des bouchers. Son commerce lui rapportait entre 300 et 400 euros par mois. Huit bouchers étaient poursuivis à ses côtés. Ils incor-

poraient du bisulfite de soude dans leurs merguez ou la viande halal. Ainsi parvenaient-ils à maintenir leurs produits à la vente pendant une semaine de plus. Sur les huit bouchers qui ont ainsi joué avec le feu et la santé des consommateurs, l'un a été relaxé, cinq autres ont écopé de 18 mois de prison avec sursis et de 10 000 euros d'amende, une sorte d'avertissement avec frais. Quant aux deux derniers, ils ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis. Les magistrats de la sixième correctionnelle n'ont en revanche prononcé aucune peine d'interdiction professionnelle.

Denis TROSSERO

Vivement Noël

pilotez votre TV à la voix et au geste

pack Xbox 360

4 Go + Kinect
+ Xbox Live Gold 3 mois

99€⁽¹⁾

soit 318 € - 219 €⁽²⁾ remboursés pour toute souscription à une offre Livebox à partir de 28,90 €/mois⁽³⁾ avec un engagement de 12 mois

boutique Orange, 1014, orange.fr

série limitée à 10 000 exemplaires

Usages en France métropolitaine. Nécessite une Livebox en location à 3 €/mois.

Offres soumises à conditions valables en France métropolitaine, à partir du 23/08/12, sous réserve d'éligibilité technique et du dépôt de garantie de 49 € pour le décodeur TV. Valables pour toute souscription à une offre ADSL ou Fibre réservées aux particuliers sous réserve d'éligibilité. Offres Livebox disponibles en version ADSL avec ou sans abonnement téléphonique à une ligne fixe Orange (16 €/mois en supplément) ou en version Fibre. Offre Livebox Fibre: valable dans les zones éligibles et accessibles sous réserve du raccordement effectif de l'immeuble et du domicile du client. Pour les habitations individuelles, frais d'accès réseau: 99 €.

(1) Prix valable pour toute souscription à une offre internet Orange ADSL ou Fibre avec engagement de 12 mois et l'achat du pack Xbox. (2) Offre de remboursement limitée à 10 000 packs Xbox 360 4 Go + le capteur Kinect + 3 mois d'abonnement Xbox Live Gold à compter du 23/08/12 soumise à conditions, valable en France métropolitaine pour la souscription à une offre internet Orange (ADSL ou Fibre) ou Open avec engagement de 12 mois minimum, réservée aux particuliers sous réserve d'éligibilité. (3) Prix de l'offre Livebox zen. 1014: appel gratuit depuis une ligne fixe Orange, tarif variable depuis la ligne d'un autre opérateur. Orange France, SA au capital de 2 096 517 960 € - RCS Créteil 428 706 097. France Télécom, SA au capital de 10 595 541 532 € - RCS Paris 380 129 866.

orange™